

Les Infos de Base

Mercredi 28 août 2013
volume 16, numéro 35
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Dans ce numéro

- 1** État de la publication
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- 3** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
Mise à jour des infobases via l'Internet
- 4** Mise à niveau à la version 4.8 de Folio
Lentueur de la version 4.8 de Folio
URL d'Accès Légal

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 35B du 30 août 2013. Les modifications apportées par L.Q. 2013, c. 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20 et entrées en vigueur au 30 août 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 30 août 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 35B du 30 août 2013, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 34 du 24 août 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 septembre 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 26A du 26 juin 2013, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 28 du 13 juillet 2013.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2013.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 1 du 15 août 2013 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 18 du 28 août 2013.

Les modifications apportées par L.C. 2013, ch. 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 35, 36 et entrées en vigueur au 28 août 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 28 août 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 18 du 28 août 2013.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 28 août 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2013.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 27 juillet 2013.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 27 juillet 2013 et contient maintenant 9 283 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 24 septembre 2012.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur la production et la mise en marché des bovins de réforme et des veaux laitiers du Québec, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 158, aa. 11, 13, 14, 18, 19, 22-24, 28, 30-34.

Règlement modifiant le règlement sur la production et la mise en marché des bovins de réforme et des veaux laitiers du Québec, Décision 10083 du 12-08-13, (2013) 145 G.O. 2, 3617, aa. 1-8.

Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif, RLRQ, c. **V-1.1**, r. 38, aa. 1.1, 2.5, 2.8, 3.2-3.22, 3.5, 4.1, 5.1, 5.2, formulaires 81-101F1, 81-101F2.

Règlement modifiant le Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif, A.M. 2013-17 du 15-08-13, (2013) 145 G.O. 2, 3603, aa. 1-3, 4 (partie), 5-11.

Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif, RLRQ, c. **V-1.1**, r. 39, aa. 2.7, 5.6, 5.7, 18.2.

Règlement modifiant le Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif, A.M. 2013-17 du 15-08-13, (2013) 145 G.O. 2, 3603, aa. 1-4.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur l'accès à l'information, L.R.C. 1985, ch. **A-1**, ann. I.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, aa. 175-177.

Régime de pensions du Canada, L.R.C. 1985, ch. **C-8**, a. 8.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, a. 155.

Code criminel, L.R.C. 1985, ch. **C-46**, a. 279.

Loi modifiant le Code criminel (enlèvement d'une jeune personne), L.C. 2013, ch. 32, a. 1.

Loi sur la pension spéciale du service diplomatique, L.R.C. 1985, ch. **D-2**, titre intégral.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, a. 195 (partie).

Loi sur la taxe d'accise, L.R.C. 1985, ch. **E-15**, aa. 102.1, 157, 172.1, 229, 289, ann. V, VI.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, aa. 42-52.

Loi sur les licences d'exportation et d'importation, L.R.C. 1985, ch. **E-19**, a. 26.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, a. 195 (partie).

Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, L.R.C. 1985, ch. **E-22**, abrogée.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, a. 199.

Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, L.R.C. 1985, ch. **F-8**, aa. 3-3.5, intertitre précédant l'article 3.6, 3.6-3.71, 3.72, 3.8, 3.9, 3.91, 3.97, 4, 4.1, 4.2, 24.1.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, aa. 110-125.

Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C. 1985, ch. **F-11**, aa. 85, 89.8-89.92, ann. I, I.1, IV, VI.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, aa. 178-184, 228 (partie).

Loi sur le Parlement du Canada, L.R.C. 1985, ch. **P-1**, a. 46.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, a. 225.

Loi sur les brevets, L.R.C. 1985, ch. **P-4**, a. 21.03.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, a. 196 (partie).

Loi sur la protection des renseignements personnels, L.R.C. 1985, ch. **P-21**, annexe.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, aa. 185-187.

Loi sur les traitements, L.R.C. 1985, ch. **S-3**, aa. 4, 4.1.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, aa. 196 (partie), 226.

Loi sur la Cour canadienne de l'impôt,

L.R.C. 1985, ch. **T-2**, aa. 2.2, 17.3, 18-18.13, 18.27, 18.3001-18.30024.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, aa. 22-31.

Loi de l'impôt sur le revenu, L.R.C. 1985 (5^e suppl.), ch. **1**, aa. 18, 20, 33.1, 94, 110, 110.1, 115, 118.01, 118.1, 121, 123.4, 126, 127, 137, 146.4, 164, 171, 174, 225.1, 231.2.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, aa. 2-21, 196 (partie), 198;

Loi sur Investissement Canada, L.R.C. 1985 (1^{er} suppl.), ch. **28**, aa. 3, 26, 28, 37.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, aa. 136, 143-145.

Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales, L.C. 1991, ch. **8**, a. 17.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, a. 230.

Loi sur la rémunération du secteur public, L.C. 1991, ch. **30**, ann. I.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, aa. 188-190.

Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, L.C. 1991, ch. **45**, a. 187.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, a. 104.

Loi sur les banques, L.C. 1991, ch. **46**, aa. 183, 772.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, aa. 105, 106.

Loi sur les sociétés d'assurances, L.C. 1991, ch. **47**, aa. 192, 819.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, aa. 107, 108.

Loi sur les associations coopératives de crédit, L.C. 1991, ch. **48**, a. 188.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, a. 109.

Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux, L.C. 1991, ch. **50**, a. 2.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, a. 191.

Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain, L.C. 1993, ch. **44**, a. 14.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, a. 195 (partie).

Loi sur les transports au Canada, L.C. **1996, ch. 10**, aa. 42, 50 (F), 50.01, 50.02, 62, 69, 80, 126, intertitres précédant l'article 159, intertitre précédant l'article 161, 169.31-169.43, 177, 178, 180.8.

Loi sur les services équitables de transport ferroviaire des marchandises, L.C. 2013, ch. 31, aa. 2-14.

Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, L.C. **1996, ch. 16**, a. 16.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, a. 227.

Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, L.C. **1997, ch. 9**, a. 21.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, a. 173.

Tarif des douanes, L.C. **1997, ch. 36**, aa. 36, 40, annexe.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, aa. 62-102.

Loi sur la corruption d'agents publics étrangers, L.C. **1998, ch. 34**, aa. 2-6.

Loi visant à combattre la corruption transnationale, L.C. 2013, ch. 26, aa. 1, 2, 3 (partie), 4.

Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public, L.C. **1999, ch. 34**, a. 3.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, a. 231.

Loi sur les parcs nationaux du Canada, L.C. **2000, ch. 32**, a. 4, ann. 4.

Loi sur le développement et la conservation des parcs nationaux du Canada, L.C. 2013, ch. 28, aa. 13, 14.

Loi de 2001 sur l'accise, L.C. **2002, ch. 22**, aa. 208, 216, 240, ann. 1, 3.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, aa. 53-60.

Loi sur le mariage civil, L.C. **2005, ch. 33**, intertitre de la partie 1, aa. 5, intertitre précédant l'article, 6-15.

Loi sur le mariage civil de non-résidents, L.C. 2013, ch. 30, aa. 2-4.

Loi sur les conflits d'intérêts, L.C. **2006, ch. 9, art. 2**, a. 2.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, a. 192.

Loi d'exécution du budget de 2007, L.C. **2007, ch. 29**, aa. 136, 137.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, a. 196 (partie).

Loi d'exécution du budget et de l'énoncé économique de 2007, L.C. **2007, ch. 35**, a. 144.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, a. 196 (partie).

Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle, L.C. **2008, ch. 17**, aa. 3, 5.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, aa. 193, 196 (partie).

Loi fédérale sur le développement durable, L.C. **2008, ch. 33**, annexe.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, a. 194.

Loi sur le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières, L.C. **2009, ch. 2, art. 297**, a. 17.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, a. 133.

Loi de 2010 sur la convention fiscale Canada-Turquie, L.C. **2010, ch. 15, art. 4**, ann. 1, 2.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, a. 195 (partie).

Loi de 2013 pour la mise en oeuvre de conventions fiscales, L.C. **2013, ch. 27**, nouvelle.

Loi de 2013 sur la convention fiscale Canada-Namibie, L.C. **2013, ch. 27, art. 2**, nouvelle.

Loi de 2013 sur la convention fiscale Canada-Serbie, L.C. **2013, ch. 27, art. 3**, nouvelle.

Loi de 2013 sur la convention fiscale Canada-Pologne, L.C. **2013, ch. 27, art. 4**, nouvelle.

Loi de 2013 sur l'accord fiscal Canada-Hong Kong, L.C. **2013, ch. 27, art. 5**, nouvelle.

Loi sur le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, L.C. **2013, ch. 33, art. 174**, nouvelle.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi de l'impôt sur le revenu, L.R.C. **1985 (5^e suppl.), ch. 1**.

Règlement de l'impôt sur le revenu, C.R.C., ch. 945, aa. 400, 413, 413.1, 1102, 7500, 7900, 8600, 8603 (A), ann. II.

Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013, L.C. 2013, ch. 33, aa. 32-40.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Mise à jour des infobases via l'Internet

Nous lançons officiellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD). Nous utilisons un outil de nimbo-informatique nommé **Wuala de LaCie** (<http://www.wuala.com/>) pour livrer chez vous les infobases.

Cet outil permet :

- Un environnement **sécuritaire** (les serveurs sont situés en Suisse)
- Une mise à jour **instantanée** (vous obtenez les mises à jour des infobases dans l'heure où elles sont versées)
- Une mise à jour **automatisée** (aucune intervention humaine n'est requise)
- L'accès à nos nouveaux produits trop volumineux pour le DVD (Gazette du Canada depuis 1841)
- Une synchronisation unidirectionnelle (le partage se fait en sens unique : vous recevez les mises à jour des infobases du serveur Wuala, mais rien de ce qui est dans votre répertoire de synchronisation n'est partagé avec l'extérieur)

La tarification de lancement de la mise à jour WUALA est de 250\$ par année. Si vous choisissez de ne plus recevoir le

DVD par la poste (72\$ par an), votre coût net ne sera que de 178\$ de plus par an.

La mise à jour WUALA ne remplace pas celle par DVD. Cette dernière demeure pour tous ceux qui désirent la conserver.

Pour vous y abonner ou pour nous poser vos questions concernant ce produit, contactez-nous par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse wuala@gaudet.qc.ca.

Comme tous nos produits, la mise à jour WUALA est disponible en essai gratuit de 30 jours.

Mise à niveau à la version 4.8 de Folio

Nous y sommes rendus. Les premières infobases en version 4.8 vous sont livrées en évaluation avec l'édition de juillet :

Infobase Lois de l'Ontario (iloisO.nfo)

Infobase Lois annuelles de l'Ontario (ilaO.nfo)

Infobase Gazettes de l'Ontario (igoO.nfo)

Statutes of Ontario Infobase (istatO.nfo)

Annual Statutes of Ontario Infobase (iasO.nfo)

Ontario Gazettes Infobase (iogO.nfo)

Ceci constituera votre dernière chance pour migrer à la version 4.8. À partir de l'édition d'août, toutes les infobases seront migrées vers la version 4.8 du logiciel Folio VIEWS.

Rappelons que la version 4.8 n'est pas rétrocompatible. Lorsque les infobases seront migrées à la version 4.8, un lecteur 4.6 sera incapable de les lire.

Nous serons disponibles pour vous aider à rendre le processus de migration la plus simple possible. N'hésitez pas à nous acheminer vos questions par courriel à folio48@gaudet.qc.ca ou par téléphone au 514/893-2526.

Lenteur de la version 4.8 de Folio

Une nouvelle version du logiciel Folio 4.8 est disponible sur le DVD de l'édition de juillet.

Selon nos tests, cette version règle les problèmes de lenteur expérimentés avec la version précédente.

Remplacez les exécutables et les dll par les versions plus récentes pour régler le problème de lenteur.

URL d'Accès Légal

Les anciennes URL pour accéder au serveur web d'Accès Légal ([http://server.gaudet.ca:8080/...](http://server.gaudet.ca:8080/)) seront retirées en septembre.

Assurez-vous que l'URL que vous utilisez débute bien par [http://www.gaudet.qc.ca/...](http://www.gaudet.qc.ca/)